



Pré-étude Zones Vulnérables

Eviter ou limiter les
investissements improductifs



Scannez ce QR code avec
votre smartphone et accédez
à toutes les infos... et plus !

Contact au : 05 53 45 47 85



dordogne.chambre-agriculture.fr



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DORDOGNE

Pré-étude zones vulnérables

Vous êtes éleveur et votre exploitation est située sur l'une des communes de Dordogne classée en zone vulnérable au regard de la Directive Nitrates.

Cela implique pour vous et votre élevage une adaptation particulière aux nouvelles contraintes de cette réglementation : augmentation des capacités de stockage des effluents, documents administratifs obligatoires tels que PPF, cahier d'enregistrement...

La Chambre d'agriculture Dordogne vous propose un accompagnement personnalisé afin de trouver ensemble des alternatives pour éviter ou limiter des investissements trop coûteux.

➤ Grâce à la Pré-étude Zones Vulnérables

- Je connais la situation exacte de mon exploitation par rapport à la réglementation zone vulnérable.
- Je valorise le potentiel agronomique de mon exploitation.

➤ Une pré-étude en deux temps

Réaliser un diagnostic avec un conseiller spécialisé

- Situation de l'exploitation vis-à-vis de l'ensemble des mesures concernant la zone vulnérable.
- Evaluation forfaitaire des pénalités encourues en cas de contrôle.
- Calcul des capacités de stockage réglementaires nécessaires pour mes ouvrages de stockage des effluents.
- Remise d'un compte-rendu.

Trouver des solutions et les évaluer

- Solution d'aménagement des bâtiments en vue du respect des capacités de stockage réglementaires.
- Solution de justification des capacités agronomiques sur les bases des pratiques actuelles.
- Solution de justification des capacités agronomiques sur la base d'une évolution des pratiques.

➤ Tarif

Sur devis.